



FORMATION CONTINUE

# DÉPLOYER UNE DÉMARCHE ÉCORESPONSABLE SUR UN TOURNAGE

La CinéFabrique est habilitée à dispenser les formations et organiser les évaluations menant à la certification *Déployer une démarche écoresponsable dans sa pratique professionnelle, au sein d'un projet audiovisuel et cinéma.*

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Durée :** 2 semaines de formation soit 70 heures - 2 sessions par an

**Dates :** 1<sup>ère</sup> session : Du 22 janvier au 2 février 2024 - Jury d'évaluation le 21 février 2024

2<sup>ème</sup> session : Du 8 au 19 avril 2024 - Jury d'évaluation le 13 mai 2024

**Lieu :** Formation en présentiel - La CinéFabrique Lyon - 5 rue Communieu 69009 Lyon

Possibilité de participer au jury d'évaluation en distanciel

**Tarifs :** 2 800 € net

Financements possibles : AFDAS, entreprise, Pôle Emploi, CPF (en cours d'inscription), financement individuel.

**Accessibilité :** Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements et un matériel adapté peuvent être prévus. Pour tout besoin ou demande, nous contacter à [info-handicap@cinefabrique.fr](mailto:info-handicap@cinefabrique.fr)

## PROGRAMME

Parties théoriques mais aussi cas pratiques, jeux de rôle, témoignages et visites de site.

- ♦ Introduction : rappels des enjeux environnementaux, de l'impact du secteur et de la réglementation
- ♦ Les outils de l'éco-production : guides et fiches pratiques, outil de calcul carbone (Carbon'Clap), label EcoProd, fresque du climat
- ♦ L'éco-production par corps de métiers (production, régie, HMC, déco, post-production) et par secteurs (fictions audiovisuelles et cinéma, émissions de flux, publicité...)
- ♦ Le métier d'éco-référent•e : analyser un scénario et un budget sous l'angle de l'éco-production, construire une stratégie et un plan d'actions, conduire le changement, réaliser un rapport d'éco-production.
- ♦ Focus « tournages en milieux naturels ».
- ♦ Préparation à l'évaluation : accompagnement sur le dossier pratique et oral blanc

Le programme de cette formation a été construit en partenariat avec l'association [ECOPROD](https://www.ecoproductors.com/).

## OBJECTIFS

La formation prépare à l'examen du CCP «Déployer une démarche écoresponsable dans sa pratique professionnelle au sein de la production audiovisuelle et cinéma » de la CPNEF de l'audiovisuel.

Elle vise à apporter des outils et des repères aux professionnel•les, pour engager un questionnement et mettre en œuvre de nouvelles pratiques :

- ♦ Analyser les impacts et enjeux écologiques d'un projet cinématographique ou audiovisuel
- ♦ Mesurer l'empreinte carbone d'un projet audiovisuel
- ♦ Construire un plan d'actions écoresponsable d'un projet audiovisuel et cinéma depuis la phase préparatoire et au cours de toute la chaîne de fabrication
- ♦ Mettre en place des outils et des pratiques opérationnels pour accompagner les équipes dans la transition écologique en s'adaptant aux problématiques de chaque corps de métier
- ♦ Identifier des partenaires et prestataires écoresponsables

## PROCESSUS DE VALIDATION

Les compétences professionnelles visées par la certification sont évaluées tout au long de la formation par les intervenant•es. Le Certificat de Compétences Professionnelles est sanctionné par le passage d'une épreuve unique :

- ♦ Un dossier de professionnalisation de 12 pages à rendre au plus tard 2 semaines après la fin de la formation
- ♦ Soutenance orale (30 minutes) de ce dossier devant un jury 3 semaines après la fin de la formation - possible en visioconférence

Les règles d'attribution de la certification sont fixées par le référentiel du CCP « Déployer une démarche écoresponsable dans sa pratique professionnelle au sein de la production audiovisuelle et cinéma » de la CPNEF de l'audiovisuel. A chaque compétence du référentiel est attribuée une note de 1 à 5. Une compétence est considérée acquise dès lors que la note attribuée est supérieure ou égale à 4. La certification est acquise dès lors que le•a candidat•e valide 100% des compétences de la certification, soit 10 compétences sur 10.

### Conditions d'accès au passage de la certification :

- ♦ Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 24 mois, en production audiovisuelle ou cinéma
- ♦ Avoir suivi l'intégralité du cursus de formation

## CHIFFRES

84% d'obtention de la certification (28/11/23)

100% des stagiaires de la CinéFabrique ayant suivi la formation ont passé l'épreuve d'évaluation

## ADMISSION

- ♦ Entre 6 et 10 stagiaires

### Pré-requis

Une expérience professionnelle d'au moins 24 mois, en production audiovisuelle ou cinéma, quel que soit le poste occupé ou le type de contrat signé (CDI, CDD, CDDU, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation ou stage)

### Pour candidater :

Les candidat•es doivent transmettre un CV et une lettre de motivation au moins 3 semaines avant le début de la formation. Les dossiers sont étudiés et sélectionnés par le service pédagogique de la formation continue de la CinéFabrique. Un entretien téléphonique peut être proposé.

Les stagiaires retenu•es sont prévenu•es au moins 2 semaines avant le début de la formation.

Demande de devis et envoi du dossier de candidature à [formation.continue@cinefabrique.fr](mailto:formation.continue@cinefabrique.fr)

## CONTACTS

**Responsable Formation Continue**  
Tinaï Olea Diaz  
[tina.oleadiaz@cinefabrique.fr](mailto:tina.oleadiaz@cinefabrique.fr)

**Certificateur :**  
CPNEF de l'audiovisuel  
<https://www.cpnef-av.fr>

**Référente handicap**  
Claudie Chaize  
[info-handicap@cinefabrique.fr](mailto:info-handicap@cinefabrique.fr)

Dernière mise à jour : 12/01/2024